

Motion des salariés du site d'Atos Angers réunis en assemblée générale .

Nous revendiquons des augmentations générales significatives pour 2020 et 2021. Nous n'acceptons pas que les achats de sociétés faits par le groupe se fassent au détriment de nos salaires.

Le budget (hors rattrapage) de 1 %, dont seulement 0,3 % en Augmentation générale, aggravé par le gel du niveau de salaire d'embauche, est très loin de l'évolution des minis non-cadres métallurgie 49 de 2,6 % sur la période 2020-2021 ainsi que de celle des cadres 35h de 2 %. Cette revalorisation constituant par nature un minimum n'intégrant pas l'évolution professionnelle.

Motion votée par les 56 salariés en grève présents sur site le 28 Avril 2021.

Dominique Rouger, DS CFDT



Alain Boutin, DS CGT



Christophe Ygorra, DS FO

